

Malakoff, le 15 janvier 2024

Décision n°2024 - 4 portant délégation de signature durant les week-ends, les périodes de fermeture des centres et les jours fériés.

La directrice générale de l'EPIDE,

Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu les décisions 2022-2158 et 022-2159 portant fixation des jours de congés et de réduction du temps de travail (RTT) pour l'année 2023 ;

Vu la délibération 2022-15 du conseil d'administration du 21 juillet 2002 portant modification du régime des astreintes à l'EPIDE.

Vu le règlement interne de l'EPIDE du 21 novembre 2013.

Vu la décision 2022-28 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature durant les fermetures des centres.

Décide :

Art. 1 — En complément du régime d'internat du lundi au vendredi, un hébergement est proposé les weekends et durant les périodes de fermeture des centres et les jours fériés.

Art 2 - Durant ces périodes, il est instauré une astreinte décisionnelle assurée par des membres de CODIR des centres. L'astreinte décisionnelle s'entend comme une permanence téléphonique, complémentaire à l'astreinte de sécurité organisée dans chaque centre, qui intervient le cas échéant physiquement sur le centre d'affectation.

Art 3 — Pour les centres d'Alençon, Alès-La Grand'Combe, Belfort, Bordeaux, Bourges, Brétigny-sur-Orge, Cambrai, Doullens, Langres, Lyon-Meyzieu, Margny-lès-Compiègne, Marseille, Montry, Saint Quentin, Strasbourg, Toulouse et Val de Reuil, les astreintes décisionnelles sont mutualisées selon la liste figurant en annexe 1.

Art 4 — Du 12 janvier 2024 au 25 mars 2024, les délégations des cadres d'astreintes décisionnelles sont étendues aux 17 centres cités précédemment.

Art 5 — Durant cette période il est également instauré une astreinte décisionnelle assurée par les membres du comité de direction générale. Cette astreinte décisionnelle est sollicitée en recours par les directeurs assurant l'astreinte décisionnelle. Elle s'entend comme une permanence téléphonique. Si nécessaire et en cas de situation d'une particulière gravité, les membres du comité de direction générale se déplacent sur site. Cette astreinte décisionnelle est assurée selon la liste figurant en annexe 1.

Art 6 — Les astreintes décisionnelles sont rémunérées à hauteur de :

- 80 € bruts par week-end d'astreinte soit du vendredi 17H00 au lundi 08H00 ;
- 40 € bruts par jour pour une astreinte pendant les périodes de fermetures et les jours fériés.

Le directeur général adjoint



ANNEXE 1

ASTREINTES DECISIONNELLES MUTUALISEES POUR LES WEEK END ET FERMETURES DU 12 JANVIER 2024 au 25 MARS 2024

Alès-La Grand'Combe, Belfort, Bordeaux, Langres, Lyon-Meyzieu, Marseille, Strasbourg, Toulouse	SUD-EST	Alençon, Bourges-Osmoy, Brétigny-sur-Orge, Cambrai, Doullens, Margny-Lès-Complègne , Montry, Saint Quentin, Val de Reuil	HdF-AGIR	Astreinte Direction générale
WE du 12/01 (17h) au 14/01 (8h)	Romain BOSSARD - 06 77 91 48 97	WE du 12/01 (17h) au 14/01 (8h)	Emmanuelle LOUISE - 06 85 28 89 28	Florence Gérard Chalet 06 44 87 25 54
WE du 19/01 (17h) au 22/01 (8h)	Lila Somé - 07 64 37 05 04	WE du 19/01 (17h) au 22/01 (8h)	Jérôme Blanchard - 06 78 33 38 63	François-Xavier Pourchet 07 64 03 79 68
WE du 26/01 (17h) au 29/01 (8h)	Catherine PECH - 07 84 51 40 40	WE du 26/01 (17h) au 29/01 (8h)	Véronique Millet - 06 62 19 86 23	Florence Gérard Chalet 06 44 87 25 54
WE du 02/02 (17h) au 05/02 (8h)	Bachir BOURESAS - 06 12 98 54 94	WE du 02/02 (17h) au 05/02 (8h)	Rabah IDIR - 06 70 07 91 64	François-Xavier Pourchet 07 64 03 79 68
WE du 09/02 (17h) au 12/02 (8h)	Léa SANTONI - 06 78 33 41 42	WE du 09/02 (17h) au 12/02 (8h)	Marie-Josée GALAS - 06 72 66 70 78	François-Xavier Pourchet 07 64 03 79 68
Fermeture du 12/02 (8h) au 19/02 (8h)	Romain BOSSARD - 06 77 91 48 97	WE du 16/02 (17h) au 19/02 (8h)	Jérôme Blanchard - 06 78 33 38 63	Florence Gérard Chalet 06 44 87 25 54
WE du 23/02 (17h) au 26/02 (8h)	Th. Majchrzak - 07 64 18 56 69	WE du 23/02 (17h) au 26/02 (8h)	Emmanuelle LOUISE - 06 85 28 89 28	Florence Gérard Chalet 06 44 87 25 54
Fermeture du 26/02 (8h) au 04/03 (8h)	Bachir BOURESAS - 06 12 98 54 94	Fermeture du 26/02 (8h) au 04/03 (8h)	Véronique Millet - 06 62 19 86 23	Florence Gérard Chalet 06 44 87 25 54
WE du 08/03 (17h) au 11/03 (8h)	Lila Somé - 07 64 37 05 04	Fermeture du 04/03 (8h) au 11/03 (8h)	Marie-Josée GALAS - 06 72 66 70 78	François-Xavier Pourchet 07 64 03 79 68
WE du 15/03 (17h) au 18/03 (8h)	Romain BOSSARD - 06 77 91 48 97	WE du 15/03 (17h) au 18/03 (8h)	Rabah IDIR - 06 70 07 91 64	Florence Gérard Chalet 06 44 87 25 54
WE du 22/03 (17h) au 25/03 (8h)	Catherine PECH - 07 84 51 40 40	WE du 22/03 (17h) au 25/03 (8h)	Jérôme Blanchard - 06 78 33 38 63	François-Xavier Pourchet 07 64 03 79 68